









PROGRAMME DE FORMATION

TUTORAT DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

JRS FORMATION

JRS Formation, centre de formation spécialisé dans les métiers du diagnostic, place **l'humain** au cœur de sa mission. Notre priorité est de contribuer à la professionnalisation de ce secteur en offrant des formations de **qualité**, tout en accompagnant nos apprenants dans leur parcours.

Comment bien choisir son centre de formation :

-  Organisme certifié et accrédité
-  Une équipe disponible et réactive
-  Connaissances importantes dans le diagnostic immobilier
-  Formateurs experts
-  Suivi régulier de votre projet par l'équipe
-  Un accompagnement dans vos démarches de financements.

Contact



Mail : contact@jrs-formation.fr



Tél : 09.72.15.66.00

Toutes les sessions de formation, les supports pédagogiques et les interactions se dérouleront en français.

“

Public concerné :

Le tutorat DPE s'adresse aux diagnostiqueurs immobiliers intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique

Accessible aux personnes en situation de handicap.

”

**Durée :**

Deux missions réelles et complètes de réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Nos tuteurs :

Nos tuteurs disposent d'une expérience de 5 ans en tant que diagnostiqueur dans le domaine du diagnostic de performance énergétique ou d'une expérience de 5 ans en tant que formateur professionnel dans le domaine du diagnostic énergétique.

Prix de la formation :

Pour plus d'information, nous contacter.

PROGRAMME DE LA FORMATION

« Tutorat Diagnostic de Performance Énergétique »



Objectif : Soutenir le diagnostiqueur dans le développement de ses compétences professionnelles en garantissant que chaque diagnostic de performance énergétique (DPE) soit réalisé conformément aux normes et aux bonnes pratiques du métier



Durée :

Deux missions réelles et complètes de réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Conformément à l'arrêté du 20 juillet 2023

Le diagnostiqueur doit apporter la preuve à son organisme de certification qu'il a suivi, au cours des douze mois suivant sa certification initiale, une formation en milieu professionnel couvrant au minimum deux missions réelles et complètes de réalisation d'un diagnostic de performance énergétique par le diagnostiqueur, accompagné sur place par un tuteur.

Attention : Dans le cadre d'une certification avec mention, l'une des deux missions réalisées porte sur le périmètre de la mention.

DEROULEMENT DU TUTORAT

- Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique complet sous la supervision du tuteur.
- Application des normes et réglementations en vigueur tout en mettant en pratique les connaissances acquises lors de votre formation initiale.
- Rédaction par le diagnostiqueur du rapport détaillé de la mission effectuée et envoi par la suite au tuteur.
- À l'issue de la mission, rédaction du bilan circonstancié par le tuteur. Ce bilan sera transmis à l'organisme de certification en tant que preuve de formation en milieu professionnel.

ATTESTATION :

Une fois les deux missions validées par votre tuteur, une attestation de suivi de formation en milieu professionnel vous sera délivrée par l'organisme de formation certifié.